



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DE LA COMMUNE DE COULOGNE (ARRONDISSEMENT DE CALAIS)

Arras, le 5 mai 2023

Par arrêté du 3 mai 2023, les électeurs de la commune Coulogne sont convoqués pour le premier scrutin le dimanche 25 juin 2023 et en cas de second tour le dimanche 2 juillet 2023, en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux (29 sièges à pourvoir) et communautaires (4 sièges à pourvoir).

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Calais :

- Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin: du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 au jeudi 8 juin 2023 inclus de 9h à 12h puis de 14h à 16h30.
- Pour le 2<sup>nd</sup> tour de scrutin: du lundi 26 juin 2023 au mardi 27 juin 2023 inclus de 9h à 12h puis de 14h à 16h30.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)